

**Modèle de lettre à envoyer à la réception du courrier de votre fournisseur d'électricité
Lettre recommandée & AR - Servir en copie également le Maire de votre localité, votre syndic,
votre propriétaire ou votre bailleur (privé ou social) et le Syndicat départemental électricité de
votre département.**

**Il est conseillé de mandater un huissier de justice, il se chargera de remettre votre courrier au
fournisseur. Par retour, l'huissier vous fera parvenir cette sommation de refus dont vous collerez
la copie sur votre compteur. Optez pour une démarche collective, elle vous permettra d'obtenir
des tarifs préférentiels. Une étude d'huissiers peut regrouper les demandes d'une dizaine de
personnes**

**Il est important dans votre courrier de signaler à ENEDIS, si tel est le cas, vos dispositifs et
appareillages médicaux ainsi que vos problèmes médicaux et votre crainte de voir ceux-ci
s'aggraver.**

Messieurs,

*Suite à votre demande d'installation d'un nouveau compteur électrique LINKY ou
Landy+Gyr (ou autre marque), nous sommes informés par plusieurs sources scientifiques que
l'ensemble de l'installation de ces compteurs est toxique pour l'humain.*

*Nous vous demandons l'envoi d'un courrier officiel de votre organisme garantissant
l'absence de toute toxicité sur l'ensemble de l'installation comportant un compteur LINKY.
Sans un tel document, nous maintiendrons le refus de toute installation.
Nous vous enjoignons également de nous fournir une garantie que l'ensemble de l'installation
est couvert par une police de responsabilité civile.*

*Nous vous rappelons que les installations de ce type de compteurs, ne
s'appuie sur aucun texte légal ou réglementaire et, que toute tentative d'entrée dans notre
demeure sans notre accord est une effraction qui est passible d'une condamnation.*

*Nous sommes informés que les compagnies d'assurances excluent de leur
police d'assurance en responsabilité civile « tous les dommages, frais ou
dépenses de quelque nature que ce soit causés directement ou
indirectement résultant ou liés de quelque manière que ce soit aux champs
électromagnétiques. »*

*C'est pourquoi, nous refusons le remplacement de nos compteurs actuels mécaniques en
parfait état de fonctionnement, par un compteur LINKY non couvert par un contrat
d'assurance individuel. Nous pouvons accepter uniquement des compteurs liés à un réseau
filaire, avec lequel vous obtiendrez le même résultat recherché, c'est-à-dire le relevé à
distance et ce, sans nuire à la santé des personnes, ni à toute cellule vivante.*